



la Plagne Tarentaise

Le journal du conseil

1er février 2022



Born to be show - 24 février 2022 - Le spectacle organisé par le club des sports en collaboration avec l'office du tourisme de La Grande Plagne et la fête de nos champions revenus des jeux olympiques.



Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un code couleur :

**BELLENTRE LA CÔTE D'AIME VALEZAN MACOT LA PLAGNE
LA PLAGNE TARENTEAISE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux

Le 1er février à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire.

Etaient présents :

Astier Fabienne, Astier Robert, Beltrami Henri, Benoit Nathalie, Bérard Patricia, Boch Jean-Luc, Broche Richard, Buthod Maryse, Buthod-Ruffier Odile Charrière Christiane, Courtois Michel, De Miscault Isabelle, Faggianelli Evelyne, Gentil Isabelle, Girod-Gedda Isabelle, Gostoli Michel, Hanrard Bernard, Miché Xavier, Montmayer Myriam, Ougier Pierre, Pellicier Guy, Rochet Romain, Tresallet Gilles, Véniat Daniel Jean, Vibert Christian

Excusés : Silvestre Jean-Louis (pouvoir à Christian Vibert, Valentin Benoit (pouvoir à Jean Luc Boch), Villien Michelle (pouvoir à Michel Courtois)

Absente : Dussuchal Marion

Formant la majorité des membres en exercice.

Mr Michel Gostoli est élu secrétaire de séance.

Monsieur le maire débute la réunion en invitant madame Laureline Chopard, de l'agence POPROCK, à présenter l'avancée du projet de développement et de transition énergétique « Transition La Plagne ».

Madame Laureline Chopard souhaite transmettre les éléments ayant été ajustés depuis le conseil municipal de juillet 2021, notamment les actions prioritaires qui ont été définies par l'équipe projet.

Elle explique que, dans un premier temps, il est nécessaire de s'adapter pour mieux vivre sur les territoires de montagne et précise que ce projet de transition est avant tout un projet pour ses habitants.

Elle ajoute que l'objectif principal est de trouver des solutions permettant d'accueillir les touristes (plus de 600 000 visiteurs par an) sans dégrader les espaces de montagne. La structuration des flux de visiteurs est une des solutions à ce challenge.

Madame Laureline Chopard expose ensuite les quatre missions qui vont permettre de répondre à ce challenge. Dans un premier temps, il s'agit de mieux comprendre les conséquences de nos actions sur le climat et l'écosystème en les mesurant; ensuite, apprendre à les atténuer puis nous adapter, ce qui passe par l'évolution de notre modèle économique. Transversalement, il est important de prendre la parole positivement sachant qu'il s'agit d'un sujet anxieux.

Elle explique que ces objectifs font partie de quatre grands axes stratégiques qui permettent d'organiser la feuille de route du projet.

La première axe stratégique concerne la réduction de l'empreinte carbone qui nécessite de mesurer son impact en réalisant un bilan carbone. La rénovation du bâti, notamment avec 53 000 lits touristiques, l'évolution des modes de déplacements et la production d'énergies renouvelables sont également les objectifs de cette catégorie.

Le deuxième axe stratégique repose sur la préservation de nos ressources et de nos espaces naturels. Les objectifs sont de limiter l'artificialisation des sols, de protéger la biodiversité et les habitats fragiles et de préserver les ressources, comme

l'eau ou la forêt.

Le troisième axe est de vivre durablement sur notre territoire, en permettant à ses habitants de se projeter professionnellement, tout en gérant les flux touristiques notamment l'été. Cette troisième catégorie comporte un deuxième volet « Bien vivre au quotidien » qui porte surtout sur le logement des locaux et des travailleurs saisonniers, en conservant une vie locale dynamique, afin d'entretenir un intérêt touristique.

Le quatrième axe est de sensibiliser nos visiteurs en les incitant à une prise de conscience et à des comportements plus responsables (connexion à la nature, réduction des consommations d'eau et des déchets).

Monsieur Daniel-Jean Véniat fait remarquer que l'objectif de l'artificialisation étant de 0% pour 2050, il est primordial d'engager des actions dès maintenant pour tous les projets qui vont être entrepris, en réfléchissant à la manière de compenser ces interventions.

Madame Laureline Chopard confirme que cet objectif est prévu à l'échelle européenne, ce qui nécessite un engagement dès maintenant au niveau national et intercommunal.

Monsieur Daniel-Jean Véniat souligne que ce point sera essentiel dans le plan local d'urbanisme (PLU) qui va être prochainement révisé.

Monsieur le directeur général des services indique qu'il s'agit d'un projet proposé à l'échelle des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et donc géré par l'Association du Pays Tarentaise Vanoise.

Madame Laureline Chopard précise que le territoire de la Tarentaise est aujourd'hui à 0,1% d'artificialisation alors que le bassin chambérien avoisine les 1%. Cela signifie que nos territoires de montagne vont se voir imposer une artificialisation négative pour compenser des territoires urbains ayant des pressions foncières extrêmement fortes.

Monsieur Richard Broche souligne effectivement les disparités entre ces différents territoires et fait part de son incompréhension.

Madame Laureline Chopard détaille ensuite les actions prioritaires de chaque axe stratégique, avec la réalisation de fiches « projets ». Elle revient notamment sur l'empreinte carbone qui est prioritaire et les études déjà menées à ce sujet.

Elle indique qu'une cellule rénovation concernant l'habitat va être lancée et qu'il s'agit d'un objectif majeur pour la commune. Monsieur Daniel-Jean Véniat conforte ces propos en prenant l'exemple des immeubles touristiques de la station construits dans les années 70 à 90. Il souligne que des économies doivent être envisagées avec notamment le remplacement des vitrages. Cependant, il met en évidence les difficultés pour convaincre les propriétaires des résidences secondaires de réaliser ces travaux coûteux mais qui pourtant permettraient de faire des économies de CO2.

Monsieur Richard Broche pense que l'augmentation des coûts de l'énergie va inciter à cette rénovation énergétique.

Madame Laureline CHOPARD mentionne le programme « Référence les Arcs » qui valorise les propriétaires ayant rénové et qui fonctionne très bien.

Elle termine cette partie en revenant sur le plan de relance relatif à la mobilité. L'idée est de faire émerger un projet innovant en s'appuyant sur les services déjà mis en place sur la commune (navettes, mobilité douce électrique à l'échelle intercommunale). Pour la partie ressources et espaces naturels, elle indique que la mise en place d'un indicateur de suivi des surfaces artificialisées est nécessaire.

La Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) bénéficie déjà de cet outil en géolocalisant tous les travaux entrepris sur le domaine skiable. Cet atlas de l'artificialisation pourrait être étendu à l'ensemble des communes du Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne (SIGP).

Madame Laureline Chopard revient ensuite sur la partie « vivre durablement sur le territoire ». Deux projets structurants sont mis en avant, avec une étude de création et de maintien de la richesse locale (voir possibilités de filières locales d'approvisionnement) et un plan de diversification pour mettre en cohérence et défendre les projets auprès des différents organismes.

Enfin, en ce qui concerne le ramassage des déchets, madame Laureline Chopard insiste sur la communication positive et une sensibilisation auprès des locaux et des visiteurs. Elle ajoute que l'évènementiel peut également permettre le rapprochement avec la nature, en canalisant les flux de visiteurs sur des endroits dédiés.

Elle clôt cet exposé par les prochaines étapes qui vont être de valider les fiches projets afin de déployer les stratégies de communication dès février et de travailler sur la réalisation d'un document de référence qui recensera les actions en cours.

Monsieur Guy Pellicier demande si le projet présenté concerne les quatre communes déléguées.

Madame Laureline Chopard rappelle que le périmètre du projet comprend La Grande Plagne, y compris Champagny, et que les secteurs concernés sont détaillés pour chaque mission.

Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'un projet porté par le SIGP mais qui sera étendu à l'intégralité du territoire. Il ajoute cependant que l'empreinte carbone concerne principalement les transports vers les stations et les consommations importantes de CO2 au sein des résidences secondaires.

Monsieur le directeur général des services souhaite connaître l'entité qui présentera les projets auprès de l'Etat et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la forme qui sera utilisée.

Madame Laureline Chopard pense que La Grande Plagne pourrait porter les projets touristiques et les communes, les projets de diversification, avec une présentation sous forme de master-plans.

Pour répondre au directeur général des services, madame Laureline Chopard confirme la possibilité de soumettre un Projet

d'Aménagement et de Développement durable (PADD) dans un plan local d'urbanisme (PLU)..

Monsieur le maire précise qu'il en faudrait au minimum trois (un pour chaque commune du SIGP) et que l'échelle temporelle est différente.

Monsieur Christian Vibert constate qu'il serait intéressant d'intégrer le Label Flocon Vert, dont l'objectif est de labelliser une cinquantaine de stations d'ici 2025.

Monsieur le maire explique que ce label est une façon de penser territoire et d'intégrer les bonnes démarches.

Madame Laureline Chopard confirme que de plus en plus de stations intègrent cette démarche, ce qui permet de bénéficier de leur expérience. Elle ajoute que c'est également l'opportunité de travailler avec d'autres entités du territoire sur des sujets actuels.

Monsieur le maire remercie madame Laureline Chopard pour sa participation et passe aux points mis à l'ordre du jour.

Administration générale

1. CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE POUR LA FOURNITURE DE TESTS ANTIGÉNIQUES

Monsieur Xavier Miché explique qu'au vu des enjeux sanitaires liés à la pandémie de COVID-19, et afin de garantir la sécurité des usagers et des vacanciers, il est nécessaire pour la commune de compléter son stock de tests antigéniques. Il précise que le Département de la Savoie propose de fournir ces tests.

Monsieur Richard Broche s'étonne de la quantité de tests dont dispose le Département de la Savoie.

Monsieur le maire explique que le Département de la Savoie avait prévu ces stocks pour l'ouverture des stations en 2020.

Suite à l'interrogation de monsieur Richard BROCHE sur la date de péremption de ces tests, monsieur le maire confirme qu'ils sont valables jusqu'à fin 2022 et validés par les agences régionales de santé.

Monsieur Richard Broche indique qu'il ne voit pas l'intérêt de ces démarches.

Monsieur le maire précise que la collectivité est responsable de la santé sur le territoire. Il souligne que ces actions ont permis aux touristes de venir skier sur le territoire, notamment les étrangers qui avaient l'obligation de se faire tester pour voyager. Il rappelle que la commune dispose de trois centres de tests (Montchavin-Les Coches, salle hors sacs et pharmacie de Plagne Centre).

Le conseil municipal approuve le projet de convention avec le Département pour la fourniture de tests antigéniques tel que présenté.

(Votant : 28, pour : 24, contre : 4 : Robert Astier – Richard Broche – Isabelle Girod-Gedda – Guy Pellicier)

2. TRANSFERT DE TRÉSORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Monsieur Gilles Tresallet indique que pour faire face à des dépenses sur le budget Eau, avant la perception de recettes dues notamment à des retards de règlements des factures d'eau, une avance de 250 000 euros du budget général La Plagne Tarentaise au budget Eau, remboursables, en tout ou partie est proposée.

Monsieur le maire met en évidence les difficultés d'encaissement et précise que certains territoires sont coutumiers du fait. Madame Maryse Buthod demande les raisons d'une avance de 250 000 € alors que l'impayé est de 64 000 €.

Monsieur Gilles Tresallet explique qu'en plus des impayés, des travaux d'extension de réseau ont dû être réalisés, pour se conformer aux demandes de l'urbanisme, et pris sur l'investissement des réservoirs de la Côte d'Aime.

Monsieur le maire ajoute que les 64 000 € d'impayés sont très mais que certains n'ont toujours pas payé leurs factures d'eau, malgré de multiples relances.

Madame Isabelle Girod-Gedda souhaite connaître le pourcentage d'impayés sur le montant total du budget de l'eau. Selon monsieur le maire, cette somme représenterait entre 10 et 20% du montant total de ce budget.

Madame Isabelle Girod-Gedda demande si les impayés sont plus nombreux que les autres années et si les raisons sont connues par la commune.

Monsieur le maire explique que ce sont sensiblement toujours les mêmes personnes redevables qui sont relancées, et que cette démarche ne peut se faire que par le biais des trésors publics.

Monsieur Gilles Tresallet indique que certains retards peuvent aussi être dus au changement de trésorerie (nota : la trésorerie d'Aime a fermé récemment).

Pour répondre à madame Isabelle Girod-Gedda, monsieur Gilles Tresallet confirme que certains impayés ne concernent que la dernière facturation mais que d'autres sont des cumuls sur plusieurs années.

Le conseil municipal décide du versement d'une avance de 250 000 euros du budget général La Plagne Tarentaise au budget annexe Eau, remboursables, en tout ou partie, dès lors que les fonds disponibles sur le compte au Trésor public du budget annexe le permettront.

(Votant : 28, pour : 28)

3. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

Madame Patricia Bérard rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions prévues dans l'article L.2312-1 du CGCT, il convient de débattre sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée. Elle rappelle que le débat d'orientation budgétaire permet d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de définir sa politique d'investissement et sa stratégie budgétaire. Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

Madame Patricia Bérard présente au conseil municipal le rapport établi à partir des PPI des communes déléguées.

Madame Maryse Buthod remercie madame Patricia Bérard pour l'explication des données chiffrées lors de la dernière commission mais regrette que ces éléments ne soient pas transmis en amont.

Madame Patricia Bérard comprend tout à fait mais indique que légalement, il n'y a aucune obligation à cela.

Elle précise ensuite que le résultat est estimé à 93 000 € et fait lecture d'un courrier des finances publiques de Moutiers qui laisse présager un résultat encore supérieur.

Le conseil municipal acte la bonne tenue du débat d'orientation budgétaire pour le vote des budgets primitifs 2022 qui seront présentés lors du prochain conseil municipal.

4. CRÉATION D'UN POSTE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL ET SUPPRESSION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL AU SERVICE PRÉVENTION SÉCURITÉ

Monsieur Xavier Miché explique que, suite à la réussite du concours d'ingénieur territorial d'un agent du service prévention sécurité et afin de respecter la mise en application de la

loi de transformation de la fonction publique n° 2019-828 du 06 août 2019, il est proposé de créer un poste d'ingénieur territorial et de supprimer le poste de technicien territorial existant.

Le conseil municipal approuve la création d'un emploi d'ingénieur territorial permanent, à temps complet à partir du 2 février 2022 et la suppression d'un emploi de technicien territorial permanent, à temps complet à partir du 3 février 2022 et accepte de modifier le tableau des effectifs en conséquence. (Votants : 28, pour : 28)

5. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF AU SERVICE ACCUEIL

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle le départ en disponibilité de la chef de service accueil. Afin d'assurer le remplacement des agents absents et des tâches de secrétariat pour le compte d'autres services, il propose le recrutement d'un adjoint administratif territorial à temps complet. L'emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de la catégorie C au grade d'adjoint administratif territorial.

Il précise qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint administratif au service accueil et décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

(Votant : 28, pour : 28)

6. CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE À LA CUISINE CENTRALE

Madame Christiane Charrière met en évidence le fait que le responsable de la cuisine centrale bénéficie d'un mi-temps thérapeutique lié à une pathologie. Afin d'anticiper son départ prochain en retraite, elle propose de recruter son remplaçant, ce qui permettra un tuilage entre les deux agents. Elle ajoute que les agents pallient actuellement cette absence par le biais d'heures supplémentaires.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet à la cuisine centrale, à compter du 2 février 2022.

(Votant : 28, pour : 28)

7. CRÉATION DE DEUX POSTES DE RÉDACTEURS TERRITORIAUX — SERVICE GESTION DES RH ET DIRECTION DES PROJETS RH ET TRANSVERSAUX ; SUPPRESSION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL — SERVICE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que, dans le cadre de la réorganisation de services, la direction des ressources humaines est scindée en deux services distincts qui sont rattachés à la direction générale des services. Il est proposé de créer un poste de directeur des projets RH et transversaux à temps complet, un poste de chef de service Gestion des RH à temps complet et de supprimer le poste de directrice des ressources humaines.

Le conseil municipal approuve les créations et modifications de postes telles que présentées et décide de modifier le tableau des emplois en conséquence.

(Votant : 28, pour : 28)

8. RECRUTEMENT DE PERSONNELS VACATAIRES POUR LES CENTRES DE DÉPISTAGE

Monsieur Xavier Miché indique que dans le cadre de la crise de la COVID-19 et afin de renforcer les centres de dépistage COVID mis en place par la commune, il est nécessaire de recruter des personnels supplémentaires affectés à des tâches de secrétariat, ou s'ils y sont habilités par la loi, à des actes de prélèvements nasopharyngés. Il précise qu'il est possible d'avoir recours à des personnels vacataires et propose de recruter 15 vacataires maximum en fonction des plans de charge des centres de dépistage jusqu'au 30 avril 2022. Les personnels recrutés dans ce cadre ne peuvent effectuer plus de 5 jours consécutifs.

Le conseil municipal approuve la création des postes dans les conditions ci-dessus énoncées, et fixe la rémunération de chaque vacation sur la base d'un tarif horaire de 15 euros net par heure.

Il autorise monsieur le maire à recruter des vacataires en fonction des plans de charge des centres de dépistage tels que présentés.

(Votant : 28, pour : 28)

9. SUPPRESSION D'UN POSTE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL ET CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL — SERVICE URBANISME

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle le départ de la directrice du service urbanisme et l'arrivée prochaine du nouveau directeur embauché au grade de technicien. Afin de respecter la mise en application de la loi de transformation de la fonction publique n° 2019-828 du 06 août 2019, il est proposé la suppression d'un emploi d'ingénieur territorial permanent, à temps complet à partir du 2 février 2022 et la création d'un emploi de technicien territorial permanent, à temps complet à partir du 14 février 2022.

Le conseil municipal approuve ces modifications et décide de modifier le tableau des emplois en conséquence.

(Votant : 28, pour : 28)

QUESTIONS ORALES

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » représenté par monsieur Richard Broche souhaite connaître les difficultés rencontrées au sein du service RH, comme évoqué dans la newsletter du Directeur Général des Services publiée le 17 janvier 2022.

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que des événements, survenus en automne 2021, ont perturbé le fonctionnement de l'équipe, ce qui a mis en évidence des dysfonctionnements en interne et provoqué le départ d'une gestionnaire.

Il ajoute que la décision d'installer un nouveau logiciel RH demandant une importante mobilisation de moyens humains, une réflexion sur la réorganisation du service RH a été menée avec l'aide du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie. L'objectif est que le service regagne sa pleine efficacité et que chaque agent retrouve également sa place.

Monsieur le maire demande si cette réponse convient au groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire ». Monsieur Richard Broche indique que cette réponse officielle lui convient mais s'interroge sur un dépôt de plainte pour harcèlement qui aurait été déposé par un agent de la collectivité auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Monsieur le maire tient à faire remarquer que si un tel dossier existait, il serait tenu au secret professionnel et ne pourrait

divulguer aucune information à ce sujet. Il ajoute que lorsque ce type de dossier existe, il est traité au sein des collectivités avec les agents concernés et le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Monsieur Richard Broche explique qu'il était important d'en discuter officiellement.

Il ajoute qu'il souhaiterait poser une question en lien avec le directeur général des services.

Monsieur le maire rappelle que le bureau de la direction et le sien sont ouverts à toute personne ayant besoin d'information. Il rappelle ensuite les modalités relatives aux questions de la minorité.

Monsieur Richard Broche indique que le conseil municipal étant public, il ne préfère pas divulguer sa question et propose à monsieur le maire d'échanger lorsque le conseil municipal sera clôturé.

Monsieur le maire clôture le conseil municipal à 20h24.

TRIBUNE DES GROUPES

AGIR POUR L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Bonjour à tous,

La Plagne a 60 ans.

AVENIR MONTAGNE INVESTISSEMENT, porté par l'état pour dynamiser l'immobilier de loisir ou encore accélérer la transition énergétique, a sélectionné 25 stations dont 13 dans les Alpes du Nord comme par exemple Les 2 Alpes, Les Ménuires, Tignes, Valloire, Les Arcs...mais pas La Plagne.

FLOCON VERT c'est le label décerné à une douzaine de destinations volontaires et reconnues comme exemplaires, telles que Megève, Chamonix, Le Grand Bornand, Val Cenis, ou Les Arcs...mais La Plagne ne s'est pas engagée. Notre liste « Agir pour l'économie au service de votre territoire » représentée par Richard Broche, avait sollicité l'association Mountain Riders porteuse du Label Flocon Vert, pour connaître les modalités d'engagement de notre territoire en vue d'une démarche rapide. Les grandes catégories de leur cahier des charges permettent d'associer tous les sites sans oublier les villages du versant du soleil. Lors du dernier conseil municipal, l'agence POPROCK a présenté un point d'étape du projet « Transition La Plagne » porté par le SIGP (Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne). La Plagne a 60 ans et rien n'est encore acté, quel dommage ! Nos voisins (et concurrents, ne l'oublions pas...) sont déjà passés en phase d'action : loin du scénario imaginaire et pour le moins cocasse de 2035 diffusé dans le magazine 2022 de La Plagne Tarentaise. Nous sommes persuadés qu'il faut agir pour une transition de nos modes de vie, de consommation, mais pas avec du saupoudrage : il faut travailler à l'échelle de la montagne. Opter pour une évolution liée uniquement au tourisme est inutile, il faut intervenir pour toutes les populations (permanentes, touristiques...) pour les entreprises, les agriculteurs... Une simple réflexion politique ne suffit pas, car nous enchaînerons les études, les embauches de chargés de missions, et rien ne sera mis en œuvre dans un délai raisonnable. Ce ne sont pas de grandes études avec de beaux discours dont nous avons besoin, mais des actions dans tous les domaines comme la santé, la ressource en eau, le foncier, ou encore la formation. Ce ne sont que des exemples, et la liste est longue.

Alors oui il faut agir, mais pour le futur et non pour se faire plaisir.

Richard Broche, Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod, Robert Astier, Guy Pellicier
Adresse Mail : richardbroche.laplagne@gmail.com

LA PLAGNE TARENTEISE 2020, un territoire qui nous rassemble

Bonjour à tous,

Le conseil municipal du mois de février a été marqué par deux séquences importantes :

-Le débat d'orientations budgétaires qui a permis de faire part au conseil municipal du résultat très attendu de l'exercice 2021 s'élevant à 98 000 euros en fonctionnement et 1 687 000 euros en investissement. Ces bons chiffres malgré un contexte catastrophique sont le résultat d'une gestion rigoureuse des budgets de la collectivité par les élus et les services, tout en faisant preuve d'un réel dynamisme avec des opérations comme l'épicerie bibliothèque de Bellentre, la fusion des écoles de Bellentre et Bonconseil ou la modernisation de la salle omnisport de Plagne centre. Rappelons également que 2021 a été marquée par notre volonté de développer de nouveaux événements culturels sur l'ensemble de notre territoire avec Musi'Plagne, ou encore l'accueil d'un tournoi international d'échecs à Plagne Soleil. Enfin, 2021 a aussi été marquée par l'accueil du criterium du Dauphiné Libéré, événement d'envergure internationale, prélude à l'accueil du Tour de France.

-Deuxième élément important lors de cette séance, les délibérations relatives aux postes au sein de notre collectivité. Elles traduisent notre volonté de réorganiser différents services, de recruter des talents qui viennent renforcer la technicité de nos services, mais aussi de valoriser les agents qui ont le courage de présenter des concours et des examens et de monter ainsi en compétence pour rendre un service encore plus expert à la population. Nous saluons ainsi l'arrivée de notre nouveau directeur de l'urbanisme, la promotion de notre responsable prévention, sécurité, ou encore la réorganisation de notre services ressources humaines en prenant en compte nos nouvelles obligations d'employeur public. Enfin, alors que se profilent les vacances de février, nous nous réjouissons d'accueillir nos touristes qui viennent nombreux profiter d'un cadre magnifique et d'un domaine skiable hors du commun. Il nous appartient d'en poursuivre l'exploitation dans le respect du développement durable de notre territoire. Sans nos clients, il n'y aurait plus d'activité économique sur le territoire, qu'il s'agisse de notre tissu de PME ou des activités agricoles.

Liste Jean-Luc Boch

LA MINUTE... PATRIMOINE DE LA PLAGNE TARENTAISE

Il y a 30 ans... La Plagne devenait site Olympique.

Les Jeux olympiques d'hiver de 1992, officiellement connus comme les XVIèmes Jeux olympiques d'hiver, se déroulèrent du 9 au 23 Février 1992.

Petite particularité pour cette édition, ils sont les derniers Jeux d'hiver à se dérouler la même année que ceux d'été, avec Barcelone.

La Plagne est désignée comme site d'accueil pour les épreuves de luge et de Bobsleigh, du fait de la place centrale qu'occupe ce sport au sein de la population. En effet, le bobsleigh sur route était déjà intensément pratiqué par les communautés de mineurs et d'habitants de la vallée.

La Plagne accueille les épreuves olympiques du 9 au 23 Février.

La construction du site Olympique

Les travaux pour la construction de la piste débutent en septembre 1988 pour s'achever en décembre 1990. Son coût avoisine à l'époque 220 millions de francs, soit 48 millions d'euros actuels, hissant La Plagne au rang du plus gros investissement des Jeux Olympiques d'Albertville

La piste et ses 19 virages sont entièrement réfrigérés par de l'ammoniaque qui pose des soucis de sécurité pour l'environnement dès sa conception. Aujourd'hui ce produit fut remplacé par de l'eau glycolée plus sûre et proposant des propriétés similaires.



Les épreuves

Du 9 au 23 Février 1992, La Plagne accueille 350 athlètes appartenant à 27 délégations pour les épreuves de bobsleigh et de luge. Les deux semaines de compétition mobilisent 600 bénévoles, surnommés les Equipiers 92, qui vont assurer jours et nuits le bon déroulement des Jeux à La Plagne. André Martzolf, directeur du service des pistes de La Plagne, est nommé directeur du site Olympique, chapeautant ainsi l'ensemble de l'organisation du site.

Les Autrichiens, Allemands et Suisses sont les grands vainqueurs des différentes épreuves. Les français ne décrochent hélas aucune médaille. Toutefois, les Jeux Olympiques auront permis de redécouvrir un sport pratiqué sur notre territoire, mais surtout de pousser des athlètes vers les sommets comme l'équipage de Bruno Mingeon qui décrocha la médaille de Bronze aux Jeux Olympiques de Nagano en 1998.

Aujourd'hui, La Plagne peut être fière de posséder la seule piste olympique française se révélant être un formidable outil touristique et sportif. Cette infrastructure permettant aux jeunes générations d'alimenter la flamme de ce sport ô combien différenciant pour notre territoire.

B O B S L E I G H

LA PLAGNE



XVI^{es} JEUX OLYMPIQUES
D'HIVER



LA PLAGNE TARENTEAISE

Conseil municipal des Jeunes

La première séance du conseil municipal jeunes a eu lieu ce mercredi 02 février à 14h00 en mairie de La Plagne Tarentaise.

14 jeunes, âgés de 08 à 14 ans, ont pris leur nouvelle fonction d'élu dans la salle du conseil municipal pour un mandat de deux ans : Thimoté Barraud, Coline Guillemet, Lorenzo Boyer, Enola Hindrick, Thimotée Declavière, Joey Hindrick, Antonin Defayet, Bruce Jouvét, Lahna El Kahan, Alysson Marchand Maillet, Lison Eynard, Ashley McBee, Anaëlle Friteau, Ema Nicot.

Après une visite de la mairie, la remise des écharpes et cartes officielles par Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, Christiane Charrière, maire-adjointe chargée de la petite enfance et des affaires scolaires, Daniel-Jean Véniat, maire délégué de Bellentre et Bernard Hanrard, la première séance de conseil municipal a pu débuter.

L'objectif était d'installer le conseil municipal et d'élire un président et les membres des commissions.

Coline Guillemet a donc ainsi été élue Présidente.

3 commissions étaient proposées : la commission communication/animation, la commission Environnement et la commission Sports, loisirs, culture, patrimoine, solidarité et citoyenneté.

Suite à des débats passionnés et souvent réglés au Chifoumi (célèbre jeu de mains qui dénoue de nombreuses tensions dans les cours de récréations), les commissions se sont composées comme suit :

Commission Communication/animation : Coline Guillemet, Lorenzo Boyer, Enola Hindrick.

Commission Environnement : Ashley McBee, Thimoté Barraud, Lison Eynard, Ema Nicot

Commission Sports, loisirs, culture, patrimoine, solidarité et citoyenneté : Thimotée Declavière, Joey Hindrick, Antonin Defayet, Bruce Jouvét, Lahna El Kahan, Alysson Marchand Maillet, Anaëlle Friteau.

Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise les a félicités pour leur dynamisme et leur volonté de s'investir dès le départ. Il leur a rappelé que le Conseil Municipal Jeunes était un réel engagement avec des implications et des responsabilités et surtout qu'ils devaient avant tout rester à l'écoute de leurs camarades.



Bernard Hanrard, Daniel-Jean Véniat, Jean-Luc Boch et Christiane Charrière avec les membres du CMJ.



Présentation des candidats



Coline Guillemet
Présidente du CMJ
Commission
communication
animation



Timothé Barraud
Commission
environnement



Lorenzo Boyer
Commission
communication
animation



Timothée Declavière
Commission
Sports, loisirs, culture,
patrimoine, solidarité et
citoyenneté



Antonin Defayet
Commission
Sports, loisirs, culture,
patrimoine, solidarité et
citoyenneté



Lahna El Kahan
Commission
Sports, loisirs, culture,
patrimoine, solidarité et
citoyenneté



Lison Eynard
Commission
environnement



Anaëlle Friteau
Commission
Sports, loisirs, culture,
patrimoine, solidarité et
citoyenneté



Enola Hindrick
Commission
communication
animation



Joey Hindrick
Commission
Sports, loisirs, culture,
patrimoine, solidarité et
citoyenneté



Bruce Jouvét
Commission
Sports, loisirs, culture,
patrimoine, solidarité et
citoyenneté



**Alysson
Marchand-Maillet**
Commission Sports, lo-
sirs, culture, patrimoine,
solidarité et citoyenneté



Ashley McBee
Commission
Environnement



Ema Nicot
Commission
Environnement



**EN SAVOIR
PLUS
SUR LE CMJ !**

LA PLAGNE TARENTOISE

Une bibliothèque toute neuve pour Bellentre

La nouvelle bibliothèque de Bellentre a ouvert ses portes ce mercredi 26 janvier 2022 en présence de Daniel-Jean Véniat, maire délégué de Bellentre, Evelyne Faggianelli, maire-adjointe chargée du patrimoine et de la culture, Christiane Charrière, maire-adjointe chargée de la petite enfance, des affaires scolaires et de la restauration scolaire, Henri Beltrami, maire-adjoint chargé des travaux et Isabelle Bretel, directrice générale adjointe des services enfance-culture.

Pour rappel, l'ancienne bibliothèque était installée dans une vieille maison et n'était donc plus aux normes. Plutôt que de la rénover, les élus de La Plagne Tarentaise ont souhaité intégrer cette structure au projet d'épicerie bar afin de rendre plus attractif le centre du village.

Ce nouveau bâtiment, épicerie bar Bibliothèque, a été dessiné par Matthieu Chognard, jeune architecte grenoblois. Ce dernier a su créer deux volumes indépendants de plein pied sobres et vertueux tout en respectant les besoins énergétiques.

La bibliothèque, d'une belle surface de 100 m², est entourée d'une surface vitrée importante en exposition ouest afin d'apporter aux utilisateurs un ensoleillement important, gage de qualité d'un éclairage naturel. Une toiture végétalisée limitera les variations de température en été et déperditions en hiver.

Ce nouvel espace, qui se veut chaleureux et confortable, a été aménagé avec un mobilier, moderne et épuré, entièrement modulable afin d'accueillir un fond de prêt important. A l'heure actuelle, le réseau de la médiathèque de La Plagne Tarentaise, qui regroupe les sites de Macot, La Plagne, La Côte d'Aime, Bellentre, Valezan, est doté d'un fonds de 19 000 documents (livres, bd, jeux, DVD...).

Philippa, Edith et Anne, les bibliothécaires, ont été rejointes par Nadia. Ce nouveau recrutement va permettre de dynamiser le site de Bellentre et de passer d'1h30 d'ouverture à 11h d'ouverture par semaine. L'équipe réfléchit déjà au meilleur moyen de profiter pleinement de cet espace qui s'ouvre sur l'extérieur en proposant des animations, concerts, expositions... dans une idée de rencontre et de mixité.

La commune de La Plagne Tarentaise a reçu une importante aide financière des différentes institutions (Etat, région, département...) pour la réalisation de cette nouvelle structure.

La bibliothèque sera ouverte mercredi de 9h30 à 12h00 et 14h30 à 18h00, vendredi de 10h30 à 12h00 et samedi de 14h30 à 18h00.



De Gauche à droite :
Debout :
Christiane Charrière,
henri Beltrami, Evelyne
Faggianelli, Daniel Jean
Véniat et Isabelle Bretel
Assis : Nadia et Philippa.

Un nouveau poste pour la police municipale

Installé depuis 2016 dans un des bureaux de la mairie de La Plagne Tarentaise, le poste de la police municipale de La Plagne Tarentaise a déménagé au 61 rue Albert Perrière, à Macot chef-lieu.

La police municipale de La Plagne Tarentaise est composée de 4 agents permanents (1 responsable, 2 agents dont 1 qui va être bientôt recruté et une secrétaire) et de 10 à 15 agents pour renforcer les effectifs en pleine saison. La police municipale est au service de l'ensemble du territoire de La Plagne Tarentaise, et pour cela deux autres bureaux sont ainsi situés à La Plagne Montchavin et à La Plagne Centre.

La police municipale effectue des missions de prévention, de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

La volonté des élus est de proposer un service « police municipale » de proximité, en contact direct et permanent avec la population et que les usagers puissent identifier plus facilement le poste. Ce nouveau bureau remplit toutes ces conditions car situé en bord de route et en plein centre de Macot chef-lieu.

Ce bureau, bien plus grand que le précédent, offre de meilleures conditions de travail aux agents notamment en termes de cohésion d'équipe et de transmissions d'informations. Composé d'un espace accueil, d'un bureau séparé et d'une partie vestiaire, il est plus fonctionnel et permet de répondre aux besoins de confidentialité.

Le poste de la police municipale est ouvert du Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h15 à 17h, excepté le mercredi après-midi. Le service de la police municipale est à votre écoute et répondra au mieux à vos demandes. Nous vous rappelons qu'en cas d'urgence, vous devez contacter la Gendarmerie nationale en composant le 17.

**DECOUVRIR
CE NOUVEAU
BUREAU**



LA PLAGNE

Jeux olympiques 2022

Un grand merci à nos champions «made in La Plagne» de nous avoir fait vibrer pendant ces 15 jours de Jeux Olympiques :

- Tess Ledeux : médaille d'argent en big air et 7e en slopestyle
- Kevin Rolland : 6e en half-pipe
- Maxence Muzaton : 11e en dexcente -
- Margot Boch : 11e en monobob
- Margot Boch et Carla Senéchal : 13e en bob à 2
- Romain Heinrich et Dorian Hauterville : 12e en bob à 2
- Romain Heinrich, Dorian Hauterville, Lionel Lefebvre, Thomas Delmestre: 19e en bob à 4

Toutes nos pensées vont également vers Antoine Adélisse, qui s'est malheureusement blessé lors des qualifications en slopestyle.



POUR UN MONDE D'APRÈS...MEILLEUR !

Votre commune s'engage sur la voie du «développement durable». Dans ce but et afin de vous aider à prendre cette voie, vous trouverez chaque mois dans ce bulletin, des conseils ou des idées à concrétiser chez vous ! N'hésitez pas à nous soumettre vos interrogations ou vos suggestions ! A bientôtDans le nouveau monde !

Le saviez vous ?

SE DÉPLACER LOCAL GRÂCE AU COVOITURAGE RÉGIONAL

La Communauté de communes des Versants d'Aime s'engage aux côtés de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour vous proposer un service de covoiturage local et gratuit, afin de faciliter vos déplacements sur le territoire : Mov'Ici.

Ce service public de proximité, gratuit, permet de se déplacer partout et quand on veut : pour aller au travail, pour rendre visite à des amis, pour aller au festival d'à côté...

L'INTÉRÊT DE SE DÉPLACER LOCAL GRÂCE AU COVOITURAGE MOV'ICI
En covoiturant, vous contribuez à la diminution du trafic routier et donc à la réduction des émissions de CO2 améliorant ainsi la qualité de notre environnement.

Le covoiturage permet aussi d'élargir votre cercle de connaissances et de réaliser des économies financières en payant sa part de covoiturage au juste prix du trajet effectué.

En temps que conducteur, vous pouvez même décider de rendre votre trajet gratuit pour les passagers !

Alors n'attendez plus ! Pour commencer c'est simple, inscrivez-vous sur la plateforme Mov'Ici et partagez vos trajets :

<https://movici.auvergnerhonealpes.fr/utilisateur/inscription>



Manifestations

Ces manifestations sont soumises à l'évolution de la situation sanitaire

■ SUPER SLALOM 02 AVRIL 2022

Une idée folle : 4 km de slalom pour 320 piquets !

Départ : La Plagne Aime 2000 -

Arrivée : La Roche

Un village installé à La Roche accueille les skieurs forcenés et les non-skieurs. Musique, jeux, restauration, comme on dit en Savoie : on y est bien !

■ SUBLI'CIME 13 AU 18 AVRIL 2022

6e édition

Grain de folie printanier à La Plagne

Piscine à balles géante, waterslide et grotte de neige XXL, labyrinthe en neige inspiré de l'univers d'Alice au Pays des Merveilles ou Jump Park : avec ses oasis divertissantes et inattendues sur les sommets d'un domaine skiable, le concept de l'évènement Subli'cimes distille un grain de folie printanier à La Plagne !

5 sommets animés de façon insolite !

- Le grand plongeon

sommet Plan Bois (1 600 m) - Secteur Montchavin-Les-Coches
Ambiance baignade - un sommet idéal pour nager dans le bonheur ! Le bassin ne sera pas olympique, mais atypique !

Au programme : piscine à balles géantes, bar à bonbons, toboggans, bouées et cerfs-volants.

- Montagn'art

Sommet Fornelet (1 970 m) - secteur Montalbert
Quand l'art, le fun et l'adrénaline se combine pour créer un cocktail détonnant !

Au programme : live painting sur une fresque monumentale, une mégastructure pour faire le grand saut, DJ set, et d'autres surprises...

- L'Inde s'invite à La Plagne

sommet Grande Rochette (2 508 m) - Secteur altitude
Direction la plage de Goa ! On s'y croirait vraiment : avec sa statue géante de Ganesh et ses palmiers, ce sommet mythique de La Plagne prend des allures exotiques et festives.

Au programme : deux «waterslides» dont un pour les enfants, «skimboard», bar à «moktails» (cocktails sans alcool), DJ, photocall avec balançoire et pirogue, terrain et concours de pétanque, et une «chill zone»

- Le pays des merveilles

sommet Roche de Mio (2 739 m) - secteur altitude
Avec deux pièces maîtresses telles que le chat du cheschire ou encore la fameuse porte d'entrée, ce sommet invite à une immersion complète inspirée de l'univers d'Alice au Pays des Merveilles.

Au programme : labyrinthe de neige géant de près de 3 000 m², chasse au lapin VS les soldats de la Dame de Coeur, espace «tea time», tablez d'Alice avec lecture de contes et maquillages pour les enfants.

■ DON DU SANG

En raison des réserves de sang en dessous du seuil de sécurité, l'Etablissement français du sang (EFS) fait aujourd'hui face à une situation critique et lance, pour la première fois, un appel d'urgence vitale aux dons. 70 000 poches de globules rouges sont aujourd'hui en réserve alors qu'il en faudrait 100 000.

On compte sur vous !

Notez bien dans vos agendas la prochaine collecte de sang à Macot chef-lieu :

28 et 29 avril 2022 de 16h30 à 19h00 à la salle polyvalente de Macot chef-lieu.

■ HORAIRES DES BIBLIOTHÈQUES

Bibliothèque Macot chef-lieu

Mardi : 10h à 12h

Mercredi : 15h30 à 17h30

Vendredi et samedi : 16h30 à 18h30

Bibliothèque La Plagne (saison hivernale)

Lundi : 16h00 à 18h30

Mardi : 16h00 à 18h30

Mercredi : 10h00 à 12h00

Vendredi : 16h00 à 18h30

Bibliothèque de Bellentre

Mercredi : 9h30 à 12h00 et 14h30 à 18h00

Vendredi : 10h30 à 12h00

Samedi : 14h30 à 18h00

Bibliothèque de La Côte d'Aime

Mercredi : 10h à 12h et 15h à 17h30

Samedi : 10h à 12h

Bibliothèque de Valezan

Lundi : 16h30 à 17h30

Vendredi : 10h à 11h30

■ BUS DU MARCHÉ

Tous les jeudis, une navette circule au départ de Sangot et au départ de Valezan pour le marché d'Aime La Plagne.

GRATUIT

Départ Sangot :

8h15 Sangot

8h20 Macot Mairie

8h30 Aime arrêt scolaire

Retour :

11h00 Aime Basilique

11h10 Macot Ecole

11h15 Sangot

Départ Valezan

8h35 Valezan

8h38 Montméry

8h40 Les Bergeries

8h45 Pré Bérard

8h47 Pierrolaz

8h49 Mairie LCA

8h54 Le Villard

8h57 Côte Rousse

9h05 Aime

11h00 Aime

11h08 Côte Rousse

11h11 Le Villard

11h16 Mairie La Côte d'Aime

11h18 Pierrolaz

11h20 Pré Bérard

11h25 Les Bergeries

11h27 Montméry

11h30 Valezan